

COLLEX ET BOSSY

Aillod Thomas, sait écrire. Demeurant à Collex. Membre du comité de surveillance de la commune de Collex et Bossy du 17 nivôse an II au 29 prairial an II. Président du comité de surveillance le 21 ventôse an II. Secrétaire du comité de surveillance le 9 prairial an II.

Bétand François, né en 1771. Laboureur demeurant à Collex. Il entre à la compagnie des grenadiers du 2^e bataillon de l'Ain, le 25 septembre 1791.

Bourdayron Jacques, sait signer. Demeurant à Collex. Membre du comité de surveillance de la commune de Collex et Bossy du 17 nivôse an II au 29 prairial an II. Président du comité de surveillance le 10 germinal an II.

Détras. Sait signer. Maire de Collex en 1792. Le 28 novembre 1792, il dénonce une folle qui « *course toute la nuit s'amuse à faire du carillon...le jour...si elle ne trouve que des femmes, elle les frappe...elle s'amuse avec les soldats* »¹ et demande son internement.

Detraz Pierre, né en 1772. Laboureur demeurant à Collex. Il entre à la compagnie des grenadiers du 2^e bataillon de l'Ain, le 25 septembre 1791.

Gardet Jean Louis, sait écrire. Demeurant à Colvraise. Membre du comité de surveillance de la commune de Collex et Bossy du 17 nivôse an II au 29 prairial an II. Secrétaire du comité de surveillance le 30 germinal an II. Président du comité de surveillance le 9 prairial an II. Commissaire du comité de surveillance le 24 prairial an II pour vérifier si la rivière le Vengeron n'est pas barrée.

Guet Bernard, né en 1772. Laboureur demeurant à Collex. Il entre à la compagnie des grenadiers du 2^e bataillon de l'Ain, le 25 septembre 1791.

Guet François. Laboureur demeurant à Collex. illettré. Il entre à la compagnie des grenadiers du 2^e bataillon de l'Ain, le 25 septembre 1791. Membre du comité de surveillance de la commune de Collex et Bossy du 17 nivôse an II au 29 prairial an II.

Guet Pierre. Demeurant à Collex. Membre du comité de surveillance de la commune de Collex et Bossy du 17 nivôse an II au 29 prairial an II.

Maréchal Jean Louis, né en 1770 à Collex et Bossy, sait écrire. Il est nommé capitaine de la 1^{ère} compagnie du 2^e bataillon de volontaire de l'Ain le 1^{er} décembre 1791. Il est muté à la Garde Constitutionnelle du Roi le 1^{er} mars 1792.

Maréchal Pierre Jean, sait écrire. Demeurant à Collex. Membre du comité de surveillance de la commune de Collex et Bossy du 17 nivôse an II au 29 prairial an II. Président du comité de surveillance le 17

novembre an II. Il procède, le 18 nivôse an II, sur ordre du représentant du peuple Gouly à l'arrestation de Jacques Bétemps, curé Carrier et de Martinière. Commissaire du comité de surveillance le 21 nivôse an II pour apposer les scellés sur les papiers de Bétemps. Secrétaire du comité de surveillance le 21 ventôse an II. Secrétaire du comité de surveillance le 19 floréal an II. Commissaire du comité de surveillance le 24 prairial an II pour vérifier si la rivière le Vengeron n'est pas barrée. Maire de Collex en 1795.

Michon François, illettré. Demeurant à Colovrain. Membre du comité de surveillance de la commune de Collex et Bossy du 17 nivôse an II au 29 prairial an II.

Muller Jacob. Demeurant à Bélone. Membre du comité de surveillance de la commune de Collex et Bossy du 17 nivôse an II au 29 prairial an II. Secrétaire du comité de surveillance le 17 nivôse an II. Président du comité de surveillance le 19 floréal an II.

Pérréar André. Demeurant à Collex. Membre du comité de surveillance de la commune de Collex et Bossy du 17 nivôse an II au 29 prairial an II.

Philippe Etienne, sait signer. Demeurant à Bossy. Membre du comité de surveillance de la commune de Collex et Bossy du 17 nivôse an II au 29 prairial an II. Commissaire du comité de surveillance le 7 ventôse an II pour apposer les scellés sur les biens de l'émigré Antioche. Président du comité de surveillance le 29 prairial an II.

Servier Amy, illettré. Demeurant à Bossy. Membre du comité de surveillance de la commune de Collex et Bossy du 17 nivôse an II au 29 prairial an II. Commissaire du comité de surveillance le 7 ventôse an II pour apposer les scellés sur les biens de l'émigré Antioche. Nommé surveillant des biens du citoyen Crassy d'Ornex, le 23 floréal an II.

Vouaillat Daniel. Demeurant à Bélone. Membre du comité de surveillance de la commune de Collex et Bossy du 17 nivôse an II au 29 prairial an II. Commissaire du comité de surveillance le 21 nivôse an II pour apposer les scellés sur les papiers de Bétemps. Président du comité de surveillance le 30 germinal an II. Commissaire du comité de surveillance le 24 prairial an II pour vérifier si la rivière le Vengeron n'est pas barrée. Secrétaire du comité de surveillance le 29 prairial an II.

¹ Lettre du maire de Collex, 28 novembre 1792, A.D. Ain 6 L 76.